

# Procès-verbal du Conseil Municipal

**Séance du jeudi 21 mai 2026 19:30 à Mairie de Le Perrey**

Quorum : 10

## **Membres présents :**

Philippe MARIE, Laure AZE, Jocelyne BACHELEY, Yohann DESCHAMPS, Delphine EGRET, Danièle MARCAUD GAVARD, Maxime NUTTENS, Solange ROCHER-MUGLIONI, Florian ROMAIN, Maxime TAVERNIER, Nathalie CHEVAUX, Julien DESCHAMPS, Laura ROMAIN, Béatrice ADELIN, Emmanuel LAMY, Christiane LEFRANCOIS, Samuel DUBOIS

## **Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Joël CLOUET (donne pouvoir à : Laure AZE)

## **Membres Absents :**

Aurélien GUILLEMARD

**Président de séance :** Philippe MARIE

**Secrétaire de séance :** Solange ROCHER-MUGLIONI

## **Ordre du jour de la séance :**

<b>Ordre</b>	<b>Texte ordre du jour</b>
1	Désignation des représentants au COPIL NATURA 2000 "Marais Vernier - Risle Maritime"
2	Révision de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente
3	Autorisation de signer la convention avec ENEDIS pour la pose d'un poste électrique aux trois Cornets
4	Vote des subventions aux associations
5	Détermination du nombre d'adjoints suite à une démission
6	Election d'un adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire

Suite à la démission de Madame Sophie QUÉRUÉL de son poste d'adjointe et de conseillère municipale, Monsieur Samuel DUBOIS, candidat suivant sur la première liste devient donc conseiller municipal.

## **Détails des délibérations :**

### **Délibération n°035-2026 : Détermination du nombre d'adjoints suite à une démission**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2113-1, L. 2122-1, L 2122-2 et L. 2122-7-2,

VU la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée et notamment les articles 21 et suivants relatifs à la Commune nouvelle,

VU la démission de Mme Sophie QUÉRUÉL acceptée par M. le Préfet de l'Eure en date du 6 mai 2026, CONSIDERANT que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 5 postes;

Le conseil municipal de la commune de Le Perrey, après en avoir délibéré,  
DECIDE la création de quatre postes d'adjoints.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

-----

## Délibération n°036-2026 : Election d'un adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L. 2121-7-2, L. 2122-7-2 et L. 2122-8, VU la démission de Mme Sophie QUÉRUEL acceptée par M. le Préfet de l'Eure en date du 6 mai 2026,

CONSIDERANT qu'il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs Adjointes élus parmi les membres du Conseil Municipal avec un maximum de 30 % de l'effectif légal,

CONSIDERANT que la délibération précédente a fixé le nombre d'Adjointes au Maire,

Les membres du Conseil Municipal sont informés qu'après avoir procédé à l'élection du Maire, il lui faut maintenant procéder à l'élection des Adjointes au Maire et qu'en application de l'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales il convient que les adjointes soient élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire a reçu une candidature aux fonctions d'Adjoint au Maire :

- Mme Laure AZE-VASTEL

Il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de l'adjoint à bulletin secret, et demande deux assesseurs pour constituer le bureau de vote :

Bureau

Président : Monsieur Philippe MARIE, Maire

Assesseurs : MM Florian ROMAIN et Maxime NUTTENS

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 17

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : ..... 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : ..... 17

Majorité absolue des suffrages exprimés : ..... 10

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laure AZE-VASTEL	17	dix-sept

En conséquence, le Conseil Municipal :

- NOMME Adjoint au Maire, Mme Laure AZE VASTEL

- PRECISE qu'il sera « Officier d'Etat Civil » et « Officier de Police Judiciaire ».

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

-----

## Délibération n°037-2026 : Désignation des représentants au COPIL NATURA 2000 "Marais Vernier - Risle Maritime"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner un représentant et un suppléant au comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais Vernier-Risle Maritime » puisque la Commune dispose d'un site classé Natura 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DÉSIGNE**

M. Maxime NUTTENS comme représentant et

M. Emmanuel LAMY comme suppléant

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

-----

## Délibération n°038-2026 : Révision de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter des précisions à la convention d'utilisation de la salle polyvalente ainsi que sur les tarifs.

Après débat, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour toute nouvelle signature d'une convention de mise à disposition.

Pour les particuliers, associations et entreprises hors commune	
Location le week-end (du vendredi après-midi au lundi matin)	750 €
Location un repas en semaine (du lundi au jeudi) (pendant les périodes de vacances scolaires)	140 €
Vaisselle	0,12 € / pièce
Indemnité ménage en cas d'état des lieux de sortie non-satisfaisant	180 €

Pour les particuliers, associations et entreprises dont le siège est sur la Commune	
Location le week-end (du vendredi après-midi au lundi matin)	500 €
Location un repas en semaine (pendant les périodes de vacances scolaires)	140 €
3 locations par an dont : 1 autorisée entre le 1 <sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2 ayant lieu en dehors de cette période	Gratuites
Toute location supplémentaire	500 €
Vaisselle	0,12 € / pièce
Indemnité ménage en cas d'état des lieux de sortie non-satisfaisant	180 €

- **PRÉCISE** que toutes les conventions de mise à disposition signées antérieurement à la présente décision ne seront pas impactées par ladite révision des tarifs de location
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'utilisation de la salle des associations jointe en annexe tenant compte des modifications ci-dessus mentionnées.
- **DEMANDE** de préciser sur la convention que les appareils de cuisson au gaz sont interdits dans la salle.

Mme Béatrice ADELIN précise également que les lumières extérieures sont très régulièrement laissées allumées et qu'il faudrait prévoir une clause ou un système pour que cela ne se reproduise pas. Il est proposé d'installer un minuteur sur les éclairages extérieurs.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

---

## **Délibération n°039-2026 : Autorisation de signer la convention avec ENEDIS pour la pose d'un poste électrique aux trois Cornets**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que la société ENEDIS demande l'autorisation d'installer une armoire de coupure électrique et 12m de cables haute tension souterrains sur les parcelles 581 AD 204 et 581 ZC 62 dont la commune est propriétaire (face à l'école des Trois Cornets).

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire a signer les conventions pour autoriser l'installation du poste de coupure ainsi que celle concernant l'installation de la ligne souterraine haute tension.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions mentionnées ci-dessus avec ENEDIS.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

---

## **Délibération n°040-2026 : Vote des subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et après étude des dossiers de demande,

**FIXE** comme suit le montant des subventions allouées aux associations pour 2026 :

<b>associations</b>	<b>2026</b>
ASSO DES PARENTS D ELEVES DE FOURMETOT	300,00 €
BIEN VIVRE A FOURMETOT	100,00 €
CHARITE DE ST OUEN DES CHAMPS	100,00 €
CHARITE DE FOURMETOT	100,00 €
UNC LE PERREY	500,00 €
COMITE D ANIMATIONS ET DE LOISIRS LE PERREY	1000,00 €
ASMFC FOOT	100,00 €
ASMFC TENNIS	100,00 €
FCIC LE BEL AIR	300,00 €
RECREA MOMES	150,00 €
MAM LES MINIPOUSS	matériel
AS COLLEGE SIMONE SAUTEUR	100,00 €
BOURNEVILLE STE CROIX VOLLEY	100,00 €

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

---

## Informations diverses :

- **Présentation de la maison médicale** : M. Florian ROMAIN présente au conseil municipal un diaporama sur le projet de création d'une maison médicale ainsi que sur le budget prévisionnel du projet. Il précise que le marché sera déposé sur les plateformes début juin 2026.

- **Présentation de la page facebook communale** : M. Florian ROMAIN présente la page facebook qu'il a réalisé avec M. Julien DESCHAMPS. Le but est uniquement de diffuser les informations communales, aucune publication extérieure n'est possible.

- **Désherbant bio** : M. Yohann DESCHAMPS expose qu'il a commandé du produit de traitement biologique pour l'entretien de la commune et des cimetières en plus gros volume ce qui réduit le coût pour la commune.

- **Repas des aînés** : le week-end est fixé aux 21 et 22 novembre. Mme Laure AZE propose qu'un repas dansant soit organisé le samedi soir avec un buffet et qu'un repas plus conventionnel soit organisé le dimanche midi.

- **Préparation des élections sénatoriales** : la date est fixée au 5 juin. Monsieur le Maire propose de visiter à 18h le logement de Saint Ouen des Champs, avant la réunion de désignations des représentants aux élections sénatoriales à 19h.

- **Programme mares et haies** : La Communauté de Comunes Pont-Audemer Val de Risle souhaite lancer un programme de restauration des mares. Aussi, il propose de réhabiliter la mare de l'impasse de la mare ainsi que la mare située route de la mare. (Il restera 10% à charge de la Commune). Le programme pourrait débuter en septembre 2026.

- **Commission de sécurité salle polyvalente** : la commission de sécurité suite à la visite de la salle par le SDIS aura lieu le 4 juin prochain à Bernay. Mme Laure AZE propose de s'y rendre.

- **Recensement de la population** : un élu devra suivre une visioconférence pour préparer l'organisation du recensement de la population qui aura lieu en janvier et février prochain. Mme Delphine EGRET se propose d'assister à la visioconférence.

- **Commission CCPAVR** : M. le Maire indique que les conseillers municipaux ont la possibilité d'assister aux commissions intercommunales. Il fait tourner le tableau pour que les élus puissent s'inscrire sur les sujets qu'ils souhaitent.

- **Résiliation du bail des casiers fermiers** : Le gérant des casiers fermiers a fait part de son souhait de résilier son bail de location des casiers fermiers. M. Yohann DESCHAMPS indique qu'il est en contact pour trouver un repreneur.

- **Résiliation du bail du local situé au 16 chemin du four à pain** : Mme LEBRASSEUR a donné son préavis pour rendre son local au 1er août 2026.

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de questions diverses de Mme Christiane LEFRANCOIS

- **Empoisonnement des chiens impasse de l'enfer** : le premier sujet concerne un point évoqué lors d'une précédente réunion sur l'empoisonnement des chiens impasse de l'enfer. Il précise que le sujet a été abordé sans aucune accusation auprès des habitants de l'impasse mais uniquement dans un but d'information de l'ensemble du conseil municipal.

- **Sécurité routière route de la ferme des portes** : Les écluses provisoires sont dangereuses avec la végétation des champs. M. le Maire rappelle que les écluses sont actuellement en période de test et qu'il est possible de les retirer à tout moment.

- **Taxe foncière pour les locaux professionnels et libéraux** : Mme Christiane LEFRANCOIS demande pourquoi la taxe foncière est récupérée sur les locaux loués. Mme Laure AZE précise que la Taxe Foncière n'est récupérée que pour moitié sur les locaux commerciaux et libéraux. M. le Maire précise que cette récupération est stipulée sur tous les baux de ce type.

- **Bacs de récupération des déchets alimentaires** : Mme Danièle MARAUD GAVARD informe le conseil qu'une personne habitant sur le lotissement les ormes a demandé comment récupérer des sacs pour les siaux. M. le Maire propose que les personnes qui souhaitent des sacs sans pouvoir se déplacer peuvent se faire connaître en mairie et que des sacs leur seront remis à leur domicile sur demande.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h30.

Fait à LE PERREY,  
Le 21/05/2026 ,

Le Secrétaire de séance,  
Solange ROCHER-MUGLIONI

Le Maire,  
Philippe MARIE